

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 119-23 C

**Objet :** *RS - Programmation complémentaire 2023 du Contrat de ville*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 45

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoç
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoç - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffénat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

- conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierreton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 119-23 C

objet **RS - Programmation complémentaire 2023 du Contrat de ville**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que la programmation 2023 du Contrat de ville a été approuvée par le Conseil communautaire le 11 mai 2023. Dans la continuité de cette programmation, la programmation complémentaire proposée vient accompagner des projets déposés qui méritaient d'être retravaillés ou déployés dans le cadre du Plan quartiers d'été.

## **Objectif 1 : Décliner la stratégie globale du Contrat de ville dans chaque quartier en veille active en tenant compte de leurs spécificités**

La commune de Barby a déposé des projets afin de renforcer les animations à destination des familles, via notamment des sorties et des manifestations culturelles. Ces projets nécessitaient d'être affinés avant de pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la programmation.

Une subvention de 2 000 € au maximum à la commune de Barby est prévue à cet effet tel que mentionné dans le tableau annexé.

## **Objectif 2 : Développer le potentiel des quartiers à travers l'emploi et le développement économique**

« Femme, mère, le choix de l'emploi » est une action portée par le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), à destination de femmes mères de tout niveau de qualification, de toute origine sociale, culturelle, religieuse, qui souhaitent reprendre une activité professionnelle. Cette action a pour objectifs :

- d'accéder à une meilleure connaissance de soi,
- de mener une action sur le rôle de femme et de mère dans la vie quotidienne,
- aider à définir les priorités de vie et à mieux s'organiser,
- accompagner à exprimer et mettre en œuvre un projet de vie sociale, familiale, et professionnelle.

Une subvention de 1 000 € au maximum au CIDFF est prévue à cet effet tel que mentionné dans le tableau annexé, en complément des 1 000 € déjà versés en programmation initiale.

L'action sur la mobilité, portée par l'association Régie Coup de Pouce, a pour but de permettre aux salariés en transition professionnelle à la Régie de suivre un « parcours mobilité » adapté, les menant à l'autonomie dans les déplacements personnels et professionnels et de proposer des solutions pour les besoins non satisfaits dans l'offre d'accompagnement et de formation.

Une subvention de 1 000 € au maximum à la Régie Coup de Pouce est prévue à cet effet tel que mentionné dans le tableau annexé.

## **Objectif 13 : Adapter les moyens face aux impacts de la crise sanitaire, économique et sociale**

Le Plan quartiers d'été, déployé depuis 2020 face aux impacts socioéconomiques de la crise sanitaire, a permis de créer une dynamique positive de projets entre acteurs et continue de bénéficier aux habitants autour d'axes prioritaires :

- la mise à disposition de la base de plein-air du chalet de l'Aurore à la Féclaz et d'un bus de 55 places effectuant un aller-retour journalier afin de faciliter l'organisation de sorties pour les structures de proximité du territoire de Grand Chambéry,
- le renforcement de l'animation de la vie des quartiers politique de la ville de Grand Chambéry par une présence accrue dans l'espace public en mobilisant et coordonnant les acteurs,
- l'accompagnement de projets favorisant le vivre-ensemble au travers de la projection de films en plein air durant la période estivale.

Il est proposé une participation de Grand Chambéry à hauteur de 12 410 € au maximum selon le tableau en pièce jointe.

Ces différentes actions sont également soutenues par l'Etat au travers du Plan quartiers d'été 2023 qui apporte des dotations complémentaires mobilisables par les territoires en politique de la ville et au travers du Plan pauvreté.

La labellisation Cité éducative des quartiers prioritaires de la politique de la ville permet aussi de venir abonder les financements de Grand Chambéry dans le cadre de cette programmation complémentaire.

Les communes de l'agglomération où se déroulent les actions apportent également des cofinancements.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

**Vu** le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

**Vu** le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

**Vu** la délibération n°094-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 concernant l'adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2023,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation complémentaire du Contrat de ville pour 2023 à hauteur de 16 410 € au maximum, conformément au tableau en pièce jointe,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **119-23 C**

Objet de l'acte : RS - Programmation complémentaire 2023 du Contrat de ville

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) : Programmation complémentaire 2023

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29734H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29734H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023